

Compte rendu de la manifestation du 10 novembre 2020

"École, Hôpital, Services publics, même combat ! Des postes, des lits, des moyens et des personnels !"

ont scandé les manifestants à Avignon

Allocution de Tanguy LANGLET, Secrétaire départemental de la Fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle, devant la Direction académique

Chers collègues

Merci d'avoir répondu à l'appel national à la grève et à l'appel départemental FO, FSU, CGT et SUD à se rassembler.

Les injonctions contradictoires, tardives, la gestion chaotique de cette rentrée de novembre par le ministre Blanquer et l'ensemble du gouvernement sont inadmissibles.

Le nouveau protocole sanitaire, imposé sans même prendre l'avis des CHSCT, est **une illusion de protection renforcée**, il ne protège ni les personnels, ni les élèves et ni leurs familles ! Un protocole de désorganisation des établissements, voilà ce qu'il est.

Pour Force Ouvrière, le Ministre Blanquer se dédouane par son protocole sanitaire inapplicable pour faire faire porter sur les personnels la responsabilité de son impossible mise en œuvre !



Pire, le ministre n'a pris aucune mesure pour créer des postes statutaires, pour abaisser partout les effectifs dans les classes alors qu'il peut le faire immédiatement, en recourant notamment aux listes complémentaires alors que le manque d'enseignants est rendu encore plus flagrant aujourd'hui où, en particulier, les remplaçants manquent partout.



Dans les lycées, la seule mesure prise pour réduire le nombre d'élèves par classe est la mise en place de " plans de continuité " à définir localement, des dédoublements sans moyens supplémentaires qui sont synonymes de suppressions de cours pour les élèves et d'explosion des emplois du temps des personnels chargés de suivre les élèves à distance.

Dans notre département, au CHSCT, malgré les nombreuses demandes des représentants FO, la Direction Académique refuse de communiquer le nombre de personnels touchés par la Covid-19, et aucune modalité n'a été mise en place pour assurer leur suivi malgré nos demandes.

La santé des personnels, le ministre s'en fiche éperdument, ce qui compte pour lui c'est de se protéger au plan juridique et de continuer ses contre-réformes !

Ainsi, après les masques potentiellement dangereux, le lundi 2 novembre, de nombreux établissements scolaires ne disposaient pas des nouveaux masques pour les personnels ni de masques pour les élèves qui n'en seraient pas pourvus. Et ceux qui ont été livrés ne sont toujours pas des Équipements de Protection Individuelle comme prévu par le Code du travail (masques FFP2).

Enfin, la récupération à des fins politiques de l'horrible assassinat de notre collègue Samuel Paty est inacceptable. L'instrumentalisation ministérielle et médiatique a remplacé l'hommage qu'appelaient ce drame qui met en lumière la non mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les personnels menacés et/ou mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions.

L'Etat doit défendre ses fonctionnaires comme le prévoit leur statut.
Le « pas de vague » n'a que trop duré !

Il nous a fallu 4 mois pour obtenir que soient enfin supprimés de la page Facebook d'un maire des propos insultants à l'égard d'enseignants de sa commune, « coupables » de bénéficier d'ASA en mai dernier.

suite p. 2



Nous attendons toujours la réponse à la demande de FO d'une affichette officielle [voir p. 4] pour rappeler, à l'entrée des établissements, les sanctions pénales encourues par les auteurs de gestes et de paroles contre des enseignants.

Il faut que cessent **les convocations comminatoires de personnels accusés à tort et à travers**, sans preuves aucune, sommés de comparaître sans savoir pourquoi devant un chef d'établissement ou devant un « jury » hiérarchique à la Direction académique.

Il faut enfin que **le ministère porte systématiquement plainte aux côtés des personnels ou de leurs ayants droit**, et prenne toutes **les mesures de protection en cas de menaces**, ce qui aurait évité si cela avait été fait l'horrible fin de notre collègue Samuel Paty.



C'en est assez des conditions de travail dégradées dans les écoles, collèges, lycées et services administratifs !

C'en est assez de l'indifférence des ministres qui se succèdent, vis à vis de la santé et de la sécurité des personnels !

C'est pourquoi ce mardi 10 novembre, nous exigeons immédiatement :

- **de vraies mesures immédiates de protection pour tous les personnels** en cette période de pandémie (tests, masques réellement protecteurs et gel...) et la **restauration immédiate d'une médecine pour les personnels** comme d'une médecine pour les élèves qui font cruellement défaut ;

- **un plan d'urgence**, dès à présent, **de créations de postes et de recrutement de personnels**, pour faire face **aux besoins de remplacement et d'allègement des effectifs dans tous les établissements**, écoles, collèges et lycées, ainsi que pour les services administratifs ;

- la reconnaissance de la COVID 19 comme **maladie professionnelle** et la suppression du **jour de carence**.

- la mise en œuvre immédiate et réelle de la protection due à tout collègue **menacé ou mis en cause** dans l'exercice de ses fonctions, comme inscrit dans notre Statut des fonctionnaires ;

- la levée de toutes les poursuites et sanctions à l'encontre de personnels et de lycéens et le rétablissement dans leur fonction de nos collègues de **Melle, injustement suspendus 6 mois pour l'exemple**, pour s'être opposés à la réforme du Bac.



FO exige également l'**abandon de la loi de transformation de la Fonction publique et de toutes les remises en cause de nos droits et de nos Statuts**.

FO revendique en particulier **le rétablissement de toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires, le maintien des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** dont la suppression est programmée, alors qu'ils doivent jouer pleinement leur rôle, particulièrement dans cette situation sanitaire.



120 collègues se sont retrouvés devant la Direction académique avant de manifester jusqu'à la Préfecture.

On ne vient pas au travail pour être mis en danger !

Pour tout problème, pour toute question, contactez les représentants FO au CHSCT

Jean-Luc Chomette, Mallory Minana, Raoul Etienne, Simon Berthe, Céline Daumas, Charles Boulanger

snudi.fo84@free.fr - 04 90 86 65 80

Compte rendu de l'audience à la Préfecture à l'issue de la manifestation

Présents : le Directeur de Cabinet du Préfet,
le Directeur Académique adjoint 2nd degré
et la Responsable Sécurité de la Préfecture.

FO a exprimé la colère grandissante des collègues que la gestion inadmissible et chaotique de la rentrée de novembre a accentuée. Les classes sont surchargées, entre 25 et 30 élèves, sans distanciation physique possible. Dans le 1er degré, les effectifs des classes non remplacées sont basculés dans les autres classes, ce qui augmente le brassage des élèves.



FO a revendiqué **la création en urgence de postes pour les 1er et 2nd degrés et pour les services administratifs** pour abaisser les effectifs dans les classes, remplacer les enseignants absents, améliorer les conditions de travail et la sécurité sanitaire.

FO a dénoncé la situation inacceptable de l'**ULIS du collège de Sainte Cécile les Vigne : seulement 4 semaines de classe depuis la rentrée de septembre.**

"Nous n'avons pas de remplaçants disponibles" a répondu le DASEN adjoint mais une « solution interne en accord avec la chef d'établissement » aurait été trouvée : un financement d'heures supplémentaires pour des enseignants du secondaire pour prendre la classe ! Pour FO, ce n'est pas une solution, ce sont des enseignants spécialisés qui doivent être mis dans ces classes.

Aucune réponse n'a été apportée par les représentants de l'Etat à la demande de création de postes. Pour le DASEN adjoint, il existe au niveau départemental « un espace de réponse en oeuvre localement » (?) et « pour le dédoublement des classes au niveau du collège, nous sommes dans une situation différente » (?). Traduisons : pour l'Administration, il n'y a que des solutions locales mais sans moyens supplémentaires !

FO a enfin obtenu que la Direction Académique fasse **une communication hebdomadaire des cas COVID** dans l'Education Nationale, ce qui était refusé depuis des mois malgré les demandes répétées des représentants FO au CHSCT. Le Directeur du cabinet du Préfet a appuyé cette demande, à l'évidence stupéfait que ce ne soit pas le cas.

FO a reposé **le problème du nettoyage des écoles** notamment à Avignon.

FO a revendiqué **que le « pas de vagues » cesse et que la protection fonctionnelle soit automatique** pour les collègues menacés ou agressés. **C'est à l'Administration de porter des plaintes** et non seulement aux collègues. Ainsi, cette semaine, une intrusion d'un parent d'élève avec menaces contre les personnels a eu lieu dans une école, la Directrice a porté plainte. Comme l'a demandé au DASEN le SNUDI-FO, l'Administration ne peut se limiter à accompagner la directrice déposer sa plainte mais doit également porter plainte.

Le Directeur de cabinet de Préfet a indiqué que la Préfecture prenait très au sérieux toutes les agressions et menaces envers les enseignants. **FO jugera aux actes.**

FO a remis au Directeur de cabinet du Préfet un Dossier contenant la déclaration des représentants FO au CHSCT du 5 novembre, les 4 avis proposés par FO et votés à l'unanimité par le CHSCT et la déclaration faite au rassemblement devant la DASEN qui expriment les revendications en matière de protection des personnels, de préservation de la santé au travail et d'amélioration des conditions de travail.

Sur les conditions de travail des directeurs d'école

**Les avis présentés par FO
et adoptés par le CHSCT du 5 novembre**

Avis n° 1

Le contexte sanitaire actuel et les protocoles qui s'enchaînent demandant des aménagements immédiats, et souvent impossibles à réaliser, ont encore alourdi la charge de travail des Directeurs d'école.

Le CHSCT SD de Vaucluse réitère sa demande de **prise en compte immédiate des revendications des Directeurs d'école** : arrêt des injonctions et des demandes à traiter dans l'urgence, allègement significatif des tâches, recrutement et formation de personnels, sous statut, d'aide administrative à la direction, amélioration des décharges pour tous et meilleure reconnaissance en matière salariale.

Le protocole d'alerte suicidaire (Bulletin académique spécial n°425 du 5 octobre 2020) ne saurait se substituer à la prévention primaire qui passe par la satisfaction de ces demandes.

Avis n° 4

Le CHSCT SD de Vaucluse demande au Directeur Académique de solliciter les responsables des services compétents de Police-Gendarmerie, Pompiers, Sécurité civile ainsi que les Collectivités Territoriales afin qu'ils assurent **tout ce qui relève de leur expertise en matière de sécurité et protection dans la rédaction des PPMS.**

Sur le suivi médical par la médecine de prévention

Avis n°2

Le CHSCT SD de Vaucluse demande communication du nombre de personnels touchés par la Covid-19 **suivis par la médecine préventive**, ainsi que **les modalités mises en place pour assurer leur suivi.**

Le CHSCT SD réitère sa demande au Directeur Académique que soit adressé un courrier électronique à tous les personnels afin de préciser qu'ils peuvent se signaler auprès du Dr Arnal, médecin de prévention au Rectorat d'Aix-Marseille, avec ses coordonnées, pour qu'elle effectue **un suivi de leur santé en cas de Covid-19 avérée ou de suspicion, présente ou passée.**

Le 10 octobre 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Nos collègues sont de plus en plus fréquemment confrontés à des incivilités et des violences de la part de parents d'élèves ou de grands frères et sœurs qui se croient tout permis ; s'y ajoutent également, maintenant, des comportements irrespectueux d'élus politiques locaux lors de réunions de Conseil d'école et autres ou via Facebook comme à Robion.

C'est pourquoi nous vous demandons de rappeler officiellement par une affichette apposée à l'entrée de chaque établissement scolaire et service accueillant du public que la loi sanctionne " *les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.*" (Art. 433-5 du Code pénal)

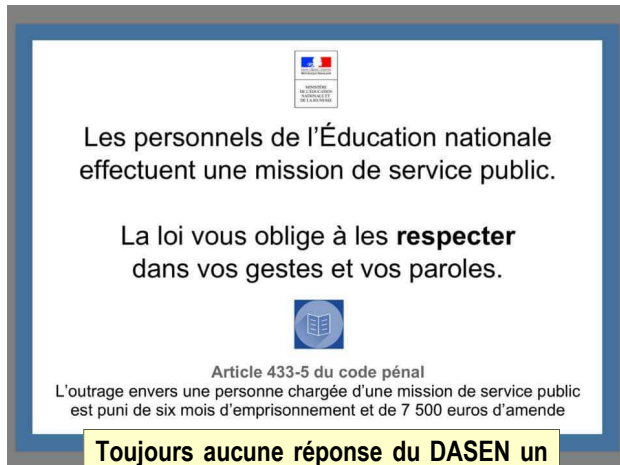
Nous vous communiquons pour information l'affichette réalisée par la DSDEN de l'Eure.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération.

Mélanie SAÏSSE
Secrétaire départementale

Jean-Luc CHOMETTE
pour les représentants FO au CHSCT

P.J. l'article 433-5 du Code pénal et l'affichette de rappel de la loi.



Toujours aucune réponse du DASEN un mois après notre demande malgré une relance lors du CHSCT du 5 novembre !

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.
Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

L'adhésion peut se faire en ligne
<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLYYBdr>

COTISATIONS DE BASE

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1^{er} échelon P.E. Ils sont promus au 2^e à la sortie de l'INSPE.

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeurs des Ecoles	80 €			163 €	169 €	173 €	182 €	192 €	203 €	216 €	230 €
P.E. hors classe	203 €	213 €	225 €	240 €	254 €	266 €	270 €				
P.E. classe exceptionnelle	234 €	246 €	257 €	273 €	1er chevron 290 €	2e chevron 301 €	3e chevron 315 €				

ECHELONS	10	11
Instituteurs	172 €	185 €

MAJORATIONS

Enseignants ASH et PEMF	+ 7 €
PEMF IEN - PEMF CPD	+ 12 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 7 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 11 €
Directeur 10 classes et plus	+ 14 €

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)

En disponibilité ou en congé parental : 33 €

AESH : 50 € RETRAITÉ : 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « SNUDI-FO 84 »
Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.
A retourner à :
SNUDI-FO B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON cedex 01

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom : Temps partiel : oui - non

Corps : Instit. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH Quotité : %

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre : Nombre de chèques :

Echelon : Date de passage : Date de naissance :

Ecole - localité : mat/élém/primaire..... Tél.

Adresse personnelle

Téléphone personnel mobile : Téléphone personnel fixe :

E-mail personnel : déclare adhérer au SNUDI-FO. Date et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire.
La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.